



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU VENDREDI 05 AVRIL 2024

**AFFAIRE N° 02-20240405**

**COMMUNICATION DE L'ETAT 2023 DES INDEMNITES DES ELUS  
DE LA CASUD**

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois d'avril à neuf heures et cinquante minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12<sup>ème</sup> km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 22 mars 2024 (voie dématérialisée) et le 23 mars 2024 (voie postale : M. FONTAINE Gilles), sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON (de l'affaire n° 01 à n° 19-20240405 et de l'affaire n° 21 à n° 33-20240405), puis de celle de Monsieur Jacquet HOARAU, 2<sup>e</sup> Vice-Président (à l'affaire n° 20-20240405), ainsi que celle de Monsieur Bachil VALY, 1<sup>er</sup> Vice-Président (à l'affaire n° 34-20240405).

**NOTA :**

Nombre de conseillers  
en exercice : 48

Présents : 37

Absents représentés : 08

Absents : 03

**ETAIENT PRESENTS**

**- Commune du Tampon -**

THIEN AH KOON André (de l'affaire n° 01 à n° 33-20240405), HOARAU Jacquet, GASTRIN Albert, PAYET-TURPIN Francemay, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, THERINCOURT Jean-Pierre, ROBERT Evelyne, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noéline, FONTAINE Henri, GONTHIER Charles Emile, MONDON Laurence (de l'affaire n° 01 à n° 21-20240405), PICARDO Bernard, ROMANO Augustine, SAUTRON Serge, TECHER Doris, THIEN AH KOON Patrice (de l'affaire n° 01 à n° 33-20240405).

BASSIRE Nathalie, FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

**- Commune de Saint-Joseph -**

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, MUSSARD Harry, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie, LEJOYEUX Marie Andrée, LEVENEUR Inelda, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel.

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot (de l'affaire n° 01 à n° 33-20240405).

**- Commune de l'Entre-Deux -**

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle.

**- Commune de Saint-Philippe -**

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

## **ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)**

### **- Commune du Tampon –**

FONTAINE Véronique représentée par BLARD Régine, MONDON Laurence représentée par GASTRIN Albert (de l'affaire n° 22 à n° 34-20240405).

### **- Commune de Saint-Joseph -**

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude (*de l'affaire n° 01 à n° 33-20240405*), HOAREAU Sylvain représenté par LEJOYEUX Marie Andrée, K/BIDI Emeline représentée par LEBON David, LANDRY Christian représenté par MUSSARD Harry, FULBERT-GERARD Gilberte représentée par JAVELLE Blanche Reine, HUET Marie-Josée représentée par MUSSARD Rose Andrée.

BENARD Clairette Fabienne représentée par DIJOUX RIVIERE Mimose.

## **ETAIENT ABSENTS**

### **- Commune du Tampon –**

THIEN AH KOON André (*à l'affaire n° 34-20240405*), THIEN AH KOON Patrice (*à l'affaire n° 34-20240405*).

BENARD Monique.

### **- Commune de Saint-Joseph -**

LEBRETON Patrick (*à l'affaire n° 34-20240405*), HUET Mathieu.

LEBON Louis Jeannot (*à l'affaire n° 34-20240405*).

### **- Commune de l'Entre-Deux -**

PAYET Gilles.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON ainsi que Madame Doris TECHER ont respectivement été désignées (de l'affaire n° 01 à n° 21-20240405 et de l'affaire n° 22 à n° 34-20240405), pour remplir les fonctions de secrétaire.

**AFFAIRE N° 02-20240405****COMMUNICATION DE L'ETAT 2023 DES INDEMNITES DES ELUS DE LA CASUD**

Le Président rappelle que la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'Engagement dans la Vie Locale et à la Proximité de l'Action Publique impose dans ses articles 92 et 93 aux collectivités territoriales et EPCI (article L.5211-12-1), de communiquer à leur assemblée délibérante un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat ou de toute société ou filiale d'une de ces sociétés.

Pour l'année 2023, les indemnités versées sont listées ci-dessous :

NOM	Qualité	Indemnités annuelles BRUT	Jetons de présence annuels BRUT	Jetons de présence annuels BRUT
		CASUD	SODEGIS	SAPHIR
André THIEN AH KOON	Le Président	64 787.16 €		
Bachil VALY	1 <sup>er</sup> Vice-président	22 942.32 €	4 503 €	
Jacquet HOARAU	2 <sup>ème</sup> Vice-président	22 942.32 €		714 €
Albert GASTRIN	3 <sup>ème</sup> Vice-président	22 942.32 €		
Christian LANDRY	4 <sup>ème</sup> Vice-président	22 942.32 €		
Vanessa COURTOIS	5 <sup>ème</sup> Vice-présidente	22 942.32 €		
Francemay PAYET TURPIN	6 <sup>ème</sup> Vice-présidente	22 942.32 €		
Catherine TURPIN	7 <sup>ème</sup> Vice-présidente	22 942.32 €		
Daniel MAUNIER	8 <sup>ème</sup> Vice-président	22 942.32 €	5 148,00 €	
Isabelle GROSSET PARIS	9 <sup>ème</sup> Vice-présidente	22 942.32 €		
Jean-Pierre THERINCOURT	10 <sup>ème</sup> Vice-président	22 942.32 €		
Evelyne ROBERT	11 <sup>ème</sup> Vice-présidente	22 942.32 €		
Jeannot Louis LEBON	13 <sup>ème</sup> Vice-président	22 942.32 €	4 933,00 €	
Alin GUEZELLO	14 <sup>ème</sup> Vice-président	22 942.32 €		
Augustine ROMANO	Conseillère communautaire	2 920.08 €		
Laurence MONDON	Conseillère communautaire	2 920.08 €		
Bernard PICARDO	Conseiller communautaire	2 920.08 €	4 933,00€	

NOM	Qualité	Indemnités annuelles BRUT	Jetons de présence annuels BRUT	Jetons de présence annuels BRUT
		CASUD	SODEGIS	SAPHIR
Mimose DIJOUX RIVIERE	Conseillère communautaire	2 920.08 €		
Charles Emile GONTHIER	Conseiller communautaire	2 920.08 €		
Patrice THIEN AH KOON	Conseiller communautaire	2 920.08 €	1 928,00 €	
Doris TECHER	Conseillère communautaire	2 920.08 €		
Serge SAUTRON	Conseiller communautaire	2 920.08 €		
Noéline DOMITILE	Conseillère communautaire	2 920.08 €		
Patricia LOSSY	Conseillère communautaire jusqu'au 18/08/2023	1 784.22 €		
Régine BLARD	Conseillère communautaire à partir du 18/08/2023	1 086.83 €		
Henri FONTAINE	Conseiller communautaire	2 920.08 €		
Véronique FONTAINE	Conseillère communautaire	2 920.08 €		
Nathalie BASSIRE	Conseillère communautaire	0 €		
Josian SOUBAYA	Conseiller communautaire	2 920.08 €		
Monique BENARD	Conseillère communautaire	2 920.08 €		
Gilles FONTAINE	Conseiller communautaire	2 920.08 €		
Patrick LEBRETON	Conseiller communautaire	2 920.08 €		
Rose Andrée MUSSARD	Conseillère communautaire	2 920.08 €		
Mathieu HUET	Conseiller communautaire	2 920.08 €		
Marie Andrée LEJOYEUX	Conseillère communautaire	2 920.08 €		
Sylvain HOAREAU	Conseiller communautaire	2 920.08 €		
Emeline K/BIDY	Conseillère communautaire	2 920.08 €		
David LEBON	Conseiller communautaire	2 920.08 €		
Stéphanie LEICHNIG	Conseillère communautaire	2 920.08 €		
Inelda LEVENEUR	Conseillère communautaire	2 920.08 €		
Gilberte FULBERT-GERARD	Conseillère communautaire	2 920.08 €		

NOM	Qualité	Indemnités annuelles BRUT	Jetons de présence annuels BRUT	Jetons de présence annuels BRUT
		CASUD	SODEGIS	SAPHIR
Axel VIENNE	Conseiller communautaire	2 920.08 €		
Marie-Josée HUET	Conseillère communautaire	2 920.08 €		
ClairetteFabienne BENARD	Conseillère communautaire	2 920.08 €	3 858,00€	
Gilles PAYET	Conseiller communautaire	2 920.08 €		
Olivier RIVIERE	Conseiller communautaire	2 920.08 €	25 716,00 €	
Henri-Claude HUET	Conseiller communautaire	2 920.08 €		
Blanche Reine JAVELLE	Conseillère communautaire	2 920.08 €		
Harry MUSSARD	Conseiller communautaire	9 544.48€		

Il est donc proposé à l'Assemblée de prendre acte de la communication de l'état 2023 des indemnités de la CASUD.

### DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Le Conseil,**

- prend acte de la communication de l'état 2023 des indemnités de la CASUD,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
La Secrétaire de séance,**



**Laurence MONDON**

**Le Président de la CASUD,**



**André THIEN AH KOON**

Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 12/04/2024